## Aïkido Charleville-Mézières Ardennes

#### PLANNING DES COURS de Septembre 2023 à Juin 2024 :

#### Le début des cours se fera à partir du mardi 5 septembre 2023 au Dojo du Château

(Place du Château derrière la basilique de Mézières, à Charleville-Mézières)

- o Cours Aïkido Enfants (8 à 13 ans) : Mardis de 17h45 à 19h (suspension des cours enfants aux petites vacances scolaires)
- Cours Aïkido Seniors : Mardis et Jeudis de 10h à 11h30
- Cours Aïkido tous niveaux: Mardis de 19h à 20h30 et Jeudis de 18h30 à 20h
- o Préparations examens: Mercredis de 18h30 à 20h (à partir du 20 sept.)

(suspension de tous les cours aux vacances de Noël et les jours fériés)

3 cours d'essais gratuits pour les personnes intéressées.

#### **DOCUMENTS A APPORTER POUR L'INSCRIPTION:**

La	<u>fiche d</u>	<u>'inscription</u>	pour	tous,	à rempl	ir et si	gner,

☐ La copie du <u>certificat médical</u> de non contre-indication à la pratique de l'aïkido, ou le questionnaire de santé sous certaines conditions :

- o Mineurs : questionnaire autorisé
- Adultes : questionnaire autorisé uniquement en cas de renouvellement de licence et si votre certificat médical à moins de 3 ans
- o Séniors : il est recommandé de passer par le centre médicaux sportif pour un électro.

L'autorisation	parentale	pour chad	ue mineur	. dès le	premier	cours. à	signer

# ☐ Le <u>règlement annuel</u> dès l'inscription en totalité (licence fédérale incluse) :

La licence fédérale FFAB (timbre licence) ne sera faite qu'une fois le règlement reçu.

- o Adulte et Sénior : 152 € (38€ de licence + 114€ de cotisation)
- Etudiant ou Enfant né avant le 01/07/2010 : 116 € (38€ de licence + 78€ cotisation)
- o Enfant né à partir du 01/07/2010 : 85 € (28€ de licence + 57€ de cotisation)
- Extérieur régulier adulte ou séniors : 114 € (ayant déjà sa licence)

**Moyens de règlement :** en <u>espèces</u> (appoint exact), <u>virement :</u> BIC : CMCIFR2A / IBAN : FR76 1027 8029 0000 0157 6694 087 (à partir du 5 septembre, libellé au nom du pratiquant), ou <u>chèque(s)</u> à l'ordre de Aïkido Charleville-Mézières Ardennes.

Pass'Sport accepté en complément. Réduction Famille : -15€ par pratiquant.

Paiement possible en 2 chèques, un 1<sup>er</sup>= licence +1/3 cotisation et 2<sup>ème</sup>= 2/3 cotisation.

Dégressivité de la cotisation selon le mois d'inscription : du 1<sup>er</sup> déc. au 29 fév. : 2/3 de cotisation, du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai : 1/3 de cotisation (licence complète dès l'inscription).

# Aïkido Charleville-Mézières Ardennes FICHE D'INSCRIPTION saison 2023-2024



Pour un renouvellement, remplir les cases \* si aucun autre changement

*NOM (M, Mme, Mlle):
*Prénom:
Nationalité (ci non Françoise):
Nationalité (si non Française):
Adresse:
Code postal : Ville :
N° Mobile
N° Tél. 2/
14 161, 27
ama!! 1/
email 1/
email 2/
Date de naissance : Lieu :
*Date certificat médical :
Date ter uncat medicar.
Par quel moyen vous avez connu le club (pour les nouveaux inscrits)?
*Droit de diffusion de mon image : OUI / NON
*Moyen de paiement :
Code Pass'Sport :
Lu et approuvé le règlement intérieur en vigueur.
*Date:
*Signature:
DIGITALIA .

Actualités : Facebook : @Aikido.Charleville + site : www.aikido-charleville-mezieres.org

Aikido Club Charleville-Mézières Ardennes, Saison 2023-2024

# **AUTORISATION PARENTALE** (une par enfant)

Je soussigné(e) M./Mme	, représentant légal,
de	né(e) le/,
à	, de nationalité,
domicilié à	,
* *	cours hebdomadaires du club d'Aikido Charleville-Mézières s. Je l'autorise également à participer aux déplacements lors de abilité des parents et de l'enseignant du club.
La prise en charge des mineurs, se fait dans le dojo professeur responsable, aux horaires prévus.	du Château, place du Château à Charleville-Mézières, par le
Le représentant légal, ou la personne désignée, se de responsable du cours, puis à venir le récupérer à l'inté	oit d'accompagner le mineur dans le dojo, jusqu'au professeur rieur du dojo, à la fin du cours impérativement.
Le club et professeurs responsables déclinent toutes mineurs ont été déposés ou récupérés hors du dojo et/o	responsabilités en cas incidents et d'accidents survenus si les ou en dehors des horaires des cours.
	enir et à repartir seul du dojo du Château et décharge le club et NON
· •	able et/ou l'accompagnateur, à pratiquer les gestes de premiers à cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention médicale ou
<b>Droit à l'image</b> : j'autorise la diffusion de l'image du club et de l'Aïkido : <b>OUI NON</b>	mineur (photographie, vidéo) dans le cadre de la promotion du
Information concernant le représentant légal :	
Numéro de sécurité social :	Numéro d'assurance :
Numéros de téléphone en cas d'urgence	
La fiche d'inscription doit également être transmise a	u club et devra indiquer toutes les coordonnées.
· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	santé ou le cas échéant un certificat médical de non contre- Le mineur et le représentant légal doivent se conformer au
Personnes supplémentaires autorisées à déposer et rec	hercher le mineur : (nom, prénom, qualité, téléphone)
Informations complémentaires à porter à l'attention de	ı club :
Fait à	, le
Mention « Lu et approuvé » et Signature du représent	ant légal :

2	Λ	10		NI	2	n	1	2	-2	n	2	A
	ч		U	N		u		-5	-/	u		4

NOM- PRENOM DU LICENCIE :	
---------------------------	--

# Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

QUESTIONNAÎRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a t'il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille □ un garçon □	Ton âge :	ans
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As- tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		

Te sens-tu triste ou inquiet ?			
-			
Pleures-tu plus souvent ?			
Ressens-tu une douleur ou un faite cette année ?	n manque de force à cause d'une blessure que tu t'es		
Aujourd'hui			
Penses-tu quelquefois à arrêt	ter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voi	r ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque	e chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par	r tes parents		
	e proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du itement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poi	ids? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez?		
	le santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? vu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, et 16 ans.)		
A remplir par le représ	At. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire ren  ATTESTATION SUR L'HONNEUR sentant légal et à fournir <u>obligatoirement</u> avec la de		icence
	NTANT LEGAL::	_	
<del>-</del>	ON à toutes les questions figurant sur le que je n'ai pas à fournir de certificat médical pou		
	uestion figurant sur le questionnaire médica ournis un certificat médical datant <b>de moins</b> sabilité légale.		<b>)IS</b> pour le
	esponsabilité de la F.F.A.B. et de ses organes erchée en cas d'erreur lors du renseignemen		
	Date :/		
SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL			

Un exemplaire est à fournir au secrétariat du club. Conserver une copie pour vos stages.

# AÏKIDO CHARLEVILLE MEZIERES ARDENNES ACMA REGLEMENT INTERIEUR 2023-2024 – version du 12/06/2023



#### 1. LICENCE FEDERALE

Elle est obligatoire pour tous. Le coût en est fixé par la Fédération Française d'Aïkido et de Budo (FFAB) chaque année : Enfants (né à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2010) : 28€, sinon 38€ - adultes : 38 € - dirigeants : 58€.

#### 2. LICENCE DIRIGEANT

Le supplément du coût de la licence dirigeant par rapport à la licence adulte, est réglé par le club pour les enseignants titulaires et pour les enseignants suppléants possesseurs d'un diplôme d'enseignant reconnu par le Ministère des sports.

#### 3. PASSEPORT

Le Passeport est la propriété du licencié qui en est responsable. Il doit y inscrire les informations le concernant et à les mettre à jour. Il doit y faire valider son certificat médical par son médecin. Il est à confier au secrétariat pour l'apposition du timbre licence annuel, la mise à jour des grades et autres éléments.

#### 4. COTISATION ANNUELLE CLUB

Elle est payable au moment de l'inscription, en plus de la licence. Elle est fixée par le Conseil d'Administration. Elle s'élève à

- 57 € pour les enfants (né à partir du le Juillet 2010),
- 78 € pour les étudiants ou les enfants (né avant le1er Juillet 2010),
- 114 € pour les adultes et sénior(e)s,
- Extérieurs réguliers au club : cotisation normale selon la catégorie, ou 57 € si uniquement un cours
- Les extérieurs au club de passage sont les bienvenus sur présentation du passeport avec licence et certificat à jour.
- Réduction pour pratiquants de la même famille : -15€ par pratiquant de la même famille, soit -30€ pour2 licences...
- Dégressivité selon le mois d'inscription : du 1<sup>er</sup> déc. au 29 fév. : 2/3 de cotisation, du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai : 1/3 de cotis.
- Membres d'honneur : dispensés de cotisation.

Le règlement de la licence et des cotisations se fait en totalité à l'inscription, en espèce, chèque ou virement bancaire.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de démission, abandon, exclusion, ou d'annulation de cours.

Les autres cas seront examinés par le Conseil d'Administration.

#### 5. REGLEMENT

Nous suivons les directives sanitaires ministérielles, fédérales et municipales en vigueur. Pour monter sur les tatamis, il est obligatoire de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Aïkido de moins de trois mois, ou le questionnaire de santé sous certaines conditions. Pour les plus de 50 ans un électrocardiogramme est obligatoire. Il est demandé, dès le premier cours d'apporter la feuille d'inscription, le règlement, le certificat médical (ou le questionnaire), et l'autorisation parentale pour les licenciés mineurs.

Les débutants pourront effectuer trois cours d'essais gratuits ou pourront bénéficier d'un mois d'essai avant le règlement de la cotisation, mais en ayant payé la licence fédérale.

La tenue obligatoire pour les cours d'essais est le survêtement puis le kimono ensuite. Aucun signe distinctif ni objet, n'est autorisé.

#### Les locaux

La seule pratique autorisée est celle de l'Aïkido. Seuls les licenciés dirigeants, responsables des cours titulaires, remplaçants titulaires ou assistants peuvent posséder un trousseau de clés du Dojo, après avoir signé un reçu.

Le matériel individuel, nettoyé et rangé dans un étui personnel, ne peut être utilisé que par son propriétaire. Le matériel club ne peut quitter le Dojo sans l'autorisation.

Chaque membre du club se doit de participer à la propreté du Dojo, utiliser les poubelles, maintenir le tatami et ses abords propres. Les aïkidokas ne peuvent pénétrer sur le tatami qu'en parfait état de propreté, notamment en ce qui concerne les pieds, les mains, les ongles et le kimono ou survêtement lavé entre chaque séance.

Il est interdit de circuler pieds nus aux abords du tapis. Tout licencié doit se munir d'une paire de sandales qui restera au bord du tatami.

Le club dégage sa responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet ou de vêtement.

#### Engagement moral

Les règles de pratique de la fédération affichées au Dojo doivent être connues et respectées par tous. Chaque licencié, ou son responsable légal, doit savoir que l'accès au Dojo, ou en déplacement, pourra lui être refusé si son comportement, ses propos, son état (alcool, stupéfiants), sa tenue, sont cause de troubles nuisant au bon déroulement des cours, et ce temporairement sur décision du responsable présent, ou définitivement sur décision du Conseil d'Administration.

Le contenu des cours d'aikido est déterminé par l'enseignant responsable, et tout aïkidoka doit s'y conformer.

#### 6. LES STAGES

Les stages à Charleville-Mézières organisé par le club sont inclus dans la cotisation pour les adhérents du club, Payant au tarif fédéral pour les extérieurs.

<u>L'autorisation parentale est obligatoire</u> pour les déplacement avec des mineurs pour les stages extérieurs.

Le remboursement Mappy pour le conducteur des frais de déplacement groupé de 4 personnes et formation BF.

Le certificat médical tamponné sur le passeport est obligatoire pour tous,

Les dates et lieux des stages peut évoluer dans la saison.

#### 7. HORAIRES DES COURS, SPECIFICITE ET RESPONSABLES

Ces horaires sont valables du 5 septembre 2023 au 30 juin 2024, hors jours fériés. Le Dojo est fermé pour tous du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus. Il se peut que la salle soit fermée à d'autres moments sur décision de la mairie, qui en est propriétaire.



Responsable technique du club: M. Jean-Luc DELABY 7ème dan, brevet d'état 1er degré. Enseignants titulaires disposant du brevet fédéral: Dominique LENOIR 6ème dan, THEVENIN Etienne 4ème dan, Fuad TAGIYEV 3ème dan, Jean-François TOFFOLETTI 3ème dan, Bruno DEGUET 2ème dan, Myriam MARTIN 2ème dan, Patrice TUOT 1er dan, Zhe ZHANG 1er dan Assistant: Jean-Sébastien RALAZAMAHALEO 3ème dan,

Lundi	Matin 18h-20h	Cours ESNAM Sans licence Cours Aikido		Enseignants
	10h-11h30	Cours Aikido senior(e)s	Seuls les enseignants membres de la	<b>Titulaires :</b> J.L. Delaby D. Lenoir
MARDI	17h45-19h	Cours Aikido Enfants 8 à 13 ans	commission technique du club	F. Tagiyev E. Thévenin J.F. Toffoletti B. Deguet
	19h-20h30	Cours Aikido Adultes et Ados tous niveaux	ACMA,	
MERCREDI	18h30-20h	Préparation examens, Aïkido avancé	et possédant le BF, le CQP, le BE ou le	M. Martin
1111D1	10h-11h30	Cours Aikido senior(e)s	BIFA	P. Tuot Z. Zhang
JEUDI	18h30-20h	Cours Aikido Adultes et Ados tous niveaux	sont autorisés à encadrer les cours	Assistant :
VENDREDI	18h30-20h	Cours Aikido		J.S Ralazamahaleo
SAMEDI et DIMANCHE	Stages	ponctuels		

COURS EN JUILLET ET AOUT : SELON DISPONIBILITES DES ENSEIGNANTS.

CERTAINS COURS PEUVENT ETRE ANNULES SUR DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA COMMISSION TECHNIQUE.

#### 8. LISTE DES MEMBRES D'HONNEUR

Le président, le trésorier, le secrétaire du club ainsi que les enseignants titulaires.

#### 9. PRISE EN CHARGE DES MINEURS

La prise en charge des mineurs ne se fait que dans le Dojo et aux horaires d'entraînement. Les parents sont tenus de récupérer leurs enfants mineurs dans le Dojo dès la fin de l'entraînement, et de suivre les mesures sanitaires. Le club décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident concernant les mineurs déposés et/ou récupérés hors du Dojo, et/ou en dehors des horaires d'entraînement. Chacun parent doit fournir à l'inscription une autorisation parentale par enfant.

#### 10. PASSAGES DE GRADES

Les passages de grades se font : au club à l'assiduité jusqu'au 3ème Kyu, examen +3 stages obligatoires du calendrier officiel pour le 2ème Kyu Hakama, le 1er Kyu et le 1er dan sénior, en région pour le niveau 1er et 2ème Dan, et national au-dessus. Le port du Hakama est autorisé après la réussite au passage de grade 2ème Kyu au club, sauf pour les Séniors où ils peuvent le porter dès le début.

#### 11. GESTION

Le président doit obtenir une autorisation du conseil d'administration préalablement à tout achat ou vente d'une valeur supérieure à 400 Euros.

### 12. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les bulletins de candidature doivent être déposés au siège social 3 jours francs avant la date de l'assemblée générale. Les absences aux réunions doivent être signalées au bureau.

#### 13. CONTROLE ANTI – DOPAGE

À tout moment, le Ministère de la Jeunesse et des Sports est en droit d'effectuer des contrôles, que ce soit lors d'entraînements, de stages ou de passages de grades. La responsabilité individuelle de chacun est engagée.

#### 14. DOJO ET OCCUPATION

Le dojo est la salle du Château (Place du Château à Charleville-Mézières). Elle est la propriété de la ville de Charleville-Mézières qui met cette installation à la disposition du club. Les horaires d'utilisation (±30 minutes par rapport au horaires des cours du tableau ci-dessous) sont à respecter avec rigueur, et uniquement pour la pratique de l'aïkido.

Ce règlement intérieur peut être modulable à tout moment sur décision du conseil d'administration.